



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E377

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2026

ÉDITÉ LE

28/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 92B499

Siret : 388 327 439 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 10 291E-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/253862

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/253862

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : SARL DECKER

5 RUE DU CHAUDRON
57220 BOULAY-MOSELLE

Téléphone : 03 87 79 16 56

Portable : 06 85 22 64 34

Fax :

Site Internet : www.decker-trunfio.com

E-mail : contact@decker-trunfio.com

Responsabilité légale :

TRUNFIO ANTOINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /
TRUNFIO FLORENT CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/09/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	29/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/06/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	29/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.